

G/R TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEBIED

N°

Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op het n°

du 19.....

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp

Ruhengeri le 23 Décembre 1954.-
de

N° 3695 /JUST.I/02.-

A Monsieur le Gérant de la Banque

Belge d'Afrique à

GOMA.-

Monsieur le Gérant,

Suite à votre lettre du 24 Novembre 1954,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir l'acte de protêt
le Sieur DEVAUX GONDRY ayant refusé de payer.-

VEUILLEZ agréer, Monsieur le Gérant,
l'assurance de ma considération très distinguée.-

L'HUISSIER, A. DEVISSCHER.-



523

BANQUE BELGE D'AFRIQUE

S. C. R. L.

AFFILIÉE À LA BANQUE DE BRUXELLES

RE. 2776

SIÈGE SOCIAL :
LÉOPOLDVILLE

SIÈGE ADMINISTRATIF :
3, RUE DE NAMUR
BRUXELLES

AGENCES EN AFRIQUE FRANÇAISE
BANGUI - BRAZZAVILLE - POINTE-NOIRE

AGENCES AU CONGO BELGE
AKETI - ALBERTVILLE - BOMA - COQUILHATVILLE
COSTERMANSVILLE-ELISABETHVILLE-GOMA-KINDU-KOLWEZI
JADOTVILLE - LULUABOURG - PAULIS - STANLEYVILLE
USUMBURA

Goma/Kivu

24 novembre 1954

RECOMMANDÉE

Monsieur l'Administrateur Territorial

RUHENGERI.-

24/31 / 2011 / 02 Dev
30/11/54

Monsieur l'Administrateur,

Conc: R.957 frs 5.600.- à vue NORDA/DEVAUX G.

Nous vous remettons le susdit effet en annexe, ainsi que la somme de frs 40.- en vous priant de faire présenter l'effet par l'Huissier au domicile du tiré, pour en obtenir paiement.-

En cas de non paiement, nous demandons qu'un acte de protêt soit dressé.-

Nous vous en remercions d'avance et vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre considération distinguée.-

BANQUE BELGE D'AFRIQUE SCRL
AGENCE DE GOMA/KIVU

G. Masurel

G. MASUREL,
par délégation spéciale.

388
523